concours du Conseil, l'administration a pu mener à bien, au cours de cette année, l'étude de plusieurs projets considérables. M. Julien Lagache a remercié MM. les adjoints du dévouement qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions.

Une autre grande question, a-t-il dit, est en ce moment soumise à votre examen, celle de la distribution des eaux potables.

Nous espérons que vous pourrez la résoudre définitivement et que vous donnerez ainsi un nouveau gage de l'intérêt que vous n'avez cessé de porter au développement de la ville de Roubaix.

Quand MM. les conseillers se sont retirés, les autres corps constitués les fonctionnaires des divers services, et le personnel enseignant ont défilé devant l'administration dans l'ordre suivant :

MM. les officiers du corps des sapeurs-pompiers, M. Barroyer, commissaire central de police; Messieurs les commissaires d'arrondissement; MM. Augier, Pinder et le comte de Burght O'Connel, au nom du personnel des contributions directes, MM. Lefebvre, Delinval et Mazurel, au nom de celui des contributions indirectes; M. le receveur municipal; M. Paul Foveau, receveur des hospices et du bureau de bienfaisance; M. le directeur de la Banque de France, M. Peltier, préposé en chef, directeur de l'octroi, des halles et marchés, M. Masin, directeur de la condition publique, Messieurs les directeurs et régisseurs du service municipal des eaux, M. l'abbé Chabé, principal du collège, Messieurs les professeurs de l'Ecole Nationale des Arts Industriels et de l'Ecole de musique, M. Leuridan, archiviste-bibliothécaire;

La commission de la *Grande-Harmonie*, les instituteurs, les institutrices, et les directrices d'écoles maternelles, M. l'architecte-directeur des travaux municipaux, M. le directeur de la voirie municipale et le personnel de ce service, M. Bonnet, inspecteur en retraite des contributions, M. Roger, vétérinaire inspecteur chef de service, M. le sous-inspecteur de ce service, M. le directeur du gymnase municipal.

Le personnel des bureaux de la Mairie, conduit par M. Gilbert Sayet, secrétaire-général, avait aussi été reçu par l'administration.

Le premier jour de l'an a été très animé à Roubaix. Durant toute la journée, voitures et piétons encombraient les rues. Le temps était d'ailleurs magnifique, bien que le froid fût assez vif.

Le « Te Deum » a été chanté, hier dans toutes nos églises, pendant le salut, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII.

Pour la troisième fois, depuis huit jours, le tocsin a sonné, dimanche, vers six heures.

Il n'y avait pas de sinistre, heureusement, mais un simple accident qui n'a pas eu de conséquence grave.

Par suite d'un vice de construction, de la cheminée, le feu s'était communiqué à un plancher de la maison occupée par Mme veuve Willie, rue d'Inkermann. Quelques seaux d'eau suffirent à l'éteindre.

Les dégâts sont évalués à cent francs. Il y a assurance.

Samed' matin un jeune ouvrier, du peignage Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, a eu la main gauche engagée dans l'engrenage de son métier. Les blessures qu'il s'est faites ont été jugées assez graves pour nécessiter son transfert immédiat à l'hôpital.

Le blessé se nomme *Pierre Nys*; il est âgé de quinze ans.

Wattrelos. — *Un vieillard brûlé vif.* — Un horrible accident vient de jeter la consternation dans le hameau de la Houzarde: un vieillard nommé Merlin, âgé de quatre-vingts ans, a trouvé la mort dans des circonstances particulièrement affreuses.

Merlin, vers huit heures et demie du matin, avait reçu les souhaits de bonne année de ses enfants et petits enfants.

Les visiteurs s'en allèrent vers neuf heures et demie pour assister à la messe.

Le vieillard s'assit à cheval sur sa chaise, le dos tourné contre le poêle.

S'endormit-il ? C'est probable, car lorsque sa famille revint pour dîner chez lui, elle trouva le pauvre homme dans un état pitoyable.

Les vêtements étaient brûlés et les chairs grillées déjà adhéraient au poêle rougi.

Le vieillard respirait pourtant encore : il mourut vers deux heures dans d'atroces souffrances.

Cartes de visites pour nouvel an, ivoire, bristol, deuil, imprimerie du *Journal de Roubaix* voir prix 4e page.

Afin d'éviter tout dérangement aux abonnés ou lecteurs éloignés, nous remettons, aux porteurs du *Journal de Roubaix*, des bons de commande qu'on est prié de remplir. Les mêmes porteurs déposeront les cartes de visites chez les personnes qui les auront commandées.

LA RUE NAIN

Mon cher Monsieur Reboux,

A propos d'une motion faite au conseil municipal, vous témoignez le désir que je vous communique ce que je sais sur la rue Nain et particulièrement sur son nom. Vous avez, dites-vous, ouï dire vaguement qu'à cette rue et à son nom s'attache quelque vieux souvenir, quelque légende, et vous pensez qu'ayant consacré ma vie à la recherche des antiquités de Roubaix, j'ai dû recueillir ce souvenir ou cette légende. En somme, je sais bien peu de choses, mais je veux essayer de vous montrer au moins ma bonne volonté.

Il est évident que rue Nain se dit pour rue *Naine*, petite rue, ou pour rue *du Nain*, petit homme.

Dans le sens de rue Naine, petite rue, ce nom a tout autant de valeur que ceux de la Grand'Rue, du Grand-Chemin, du Vert-Chemin, de Beau-Repaire ou des Hauts-Champs. Dans une ville que déjà l'on traite de ville américaine, c'est-à-dire née d'hier et sans traditions, les vieux noms ont leur importance et me paraissent devoir être précieusement conservés. On conviendra, du moins, que les noms tirés de l'étendue, de l'aspect ou de la position des lieux auxquels ils s'appliquent, portant en eux-mêmes leur signification, ont toujours leur raison d'être; ce sont ceux, d'ailleurs, qui échappent le plus facilement aux entraînements politiques et aux révolutions qui, à chaque phase, font modifier certains noms de rues, d'édifices ou d'institutions.

Dans le sens de rue du Nain, petit homme, il y a une particularité qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler. Cette rue se nommait autrefois rue de l'Hommelet, distincte, bien entendu, du quartier de l'Hommelet-au-Bois, qui est beaucoup plus loin, au Nord-Est du territoire.

On trouve dans l'assiette d'un impôt communal décrété par nos gens de loi, le 16 avril 1596, le plus ancien docament de cette nature conservé aux archives de la Ville, que les répartiteurs d'alors passent du Grand-Chemin et de la rue Saint-Georges dans la rue Dorée, aujourd'hui rue de l'Hospice, et de celle-ci dans la rue de l'Hommelet et poursuivent leur route jusqu'à la Fosse-aux-Chênes pour de là gagner Blanches-Mailles.

Ce nom de l'Hommelet, la rue l'a gardé jusque bien avant dans le siècle suivant. Aux Pâques de l'an 1673, le doyen Jean Prus, pasteur de Roubaix, et son vicaire, faisant quartier par quartier, cense pas cense, rue par rue, le recensement des communiants, suivent les mêmes voies, mais ils passent de la rue Dorée dans la rue *Nain* : c'est, à quelques années près, l'époque où la rue de l'Hommelet commence à prendre graduellement sa nouvelle dénomination.

De *Hommelet*, petit homme, à *Nain*, la transition n'est nullement forcée et il me paraît très probable que dans l'esprit de nos ancêtres, les deux noms avaient la même signification, et peut-être voulaient-ils simplement, par cette transformation qui ne changeait pas le sens du nom, éviter une confusion possible de notre rue avec le hameau de l'Hommelet-au-Bois.

A cette rue de l'Hommelet ou du Nain se rattachait, ainsi que vous l'avez ouï dire, une légende, fort obscurcie du reste, qui m'a été contée bien des fois dans mon jeune âge, mais toujours avec des variantes plus fantastiques les unes que les autres.

Là se voyait autrefois une masure maudite, habitée par un nain hideux et hantée par des esprits malfaisants. Des lueurs étranges y brillaient la nuit; elles éclairaient, disait-on, le sabbat et les rondes des puissances occultes de l'Enfer. Le jour, on ne passait devant la masure maudite qu'en se signant.

A travers le merveilleux dont la superstitieuse imagination des vieillards émaillait leur récit, je n'ai, pu saisir le fonds de la légende que la tradition leur avait transmise déjà altérée d'âge en âge. Le voile qui cache ici le fait historique, si fait historique il y a eu, est trop peu transparent; Aussi, ne ferai-je point intervenir la légende à l'appui de ma thèse, me bornant à en constater l'existence. Assez d'intérêt, sans ce secours, s'attache au nom de la rue Nain pour m'en faire désirer le maintien. Je le répète, dans notre bonne ville de Roubaix, qui se transforme sans cesse, perdant chaque jour quelque vestige de son passé, les vieux noms, comme les vieux souvenirs, ont plus de prix que partout ailleurs et à ce titre seul ils mériteraient d'être conservés.

Maintenant, vous dirai-je, Monsieur Reboux, que cette légende du Nain m'a inspiré, il y a plus de 40 ans, une bluette fantaisiste qui a été publiée par l'*Indicateur de Tourcoing* dans son numéro du 24 octobre 1847. C'est un péché de jeunesse, le dernier, je crois. Je vous remets le manuscrit de cette bluette pour le cas où il vous plairait de la reproduire, à titre de variété, dans un coin du *Journal de Roubaix*.

Tout à vous,
Th. LEURIDAN.

TOURCOING

Les réceptions officielles du jour de l'an ont eu lieu, samedi après-midi, à l'Hôtel-de-Ville.

M. le Maire a reçu successivement les membres du tribunal et de la Chambre de commerce, les fonctionnaires, l'état-major des Pompiers ainsi que les chefs et personnels des différents services municipaux.

La journée du 1er janvier a présenté un aspect des plus animés. Les visites d'usage ont amené une circulation très active que favorisait un temps exceptionnellement beau.

Un « Te Deum », suivi d'un salut solennel, a été chanté, dimanche soir, dans les églises paroissiales à l'occasion du jubilé sacerdotal du Souverain Pontife.

L' « Indicateur de Tourcoing, » le premier journal politique qui, pensons-nous, ait été publié ici, entre dans la 49e année de son existence. Nous félicitons sincèrement notre sympathique confrère et serons heureux de saluer le jubilé de ce vétéran de la presse conservatrice.

Les actes de rebellion contre les agents de la police ont été fréquents, ces jours-ci.

Un sieur Ferdinand Deruyter, qui troublait le bal de l'estaminet Florin, a insulté les agents dans l'exercice de leurs fonctions : c'est, paraît-il, un mauvais sujet, plusieurs fois condamné en police correctionnelle, qui ne vit guère que d'expédients. Il a été arrêté.

Au café-concert, tenu par M. Messiaen, rue Finde-la-Guerre, trois individus, E. D..., P. D... et L..., ont mis à coups l'agent de service qui les rappelait à l'ordre. Ils ont pris ensuite prudemment la fuite : on les recherche.

Enfin, au bal Grimonprez D. S... a commis le même délit : on est aussi à sa recherche.

L'instruction de l'affaire de fraude dont nous avons parlé hier, a amené l'arrestation des ouvriers de M. Caudron, impliqués dans cet acte de rebellion. Ce sont les nommés Henri Richard, Louis Nolf, Alfred Poulain, Ernest Mahieu et Arthur Meurisse employé.

Voici dans quelles circonstances l'affaire s'est produite. Un employé d'octroi avait saisi à la hauteur de l'estaminet du *Jean du Pot*, une voiture de coke, conduite par Alfred Poulain, parce que cette voiture avait pris une voie prohibée afin d'échapper à l'octroi.

La voiture fut menée au bureau de la rue Neuve-de-Roubaix, et M. le préposé en chef de l'octroi fit prévenir M. Caudron, à qui elle appartenait, qu'il y avait une consignation de 300 fr. à verser pour dégager les objets saisis. M. Caudron envoya un employé pour traiter du différend il parait que celui-ci se concerta avec le domestique, Alfred Poulain, et, revenant à la hâte, prépara le guet-apens dont ont été victimes les deux préposés d'octroi qui escortaient la voiture pour la mener en fourrière. C'est dans la rue Nationale, à la hauteur de la rue des Poutrains que les inculpés se jetèrent sur les employés d'octroi, et, après les avoir roués de coups, amènèrent la voiture chez leur patron, qui, en la recevant, a assumé une certaine responsabilité.

Cet acte de rebellion est d'autant plus grave que les blessures reçues à la tête par l'un des agents de l'octroi, inspirent maintenant de l'inquiétude.

Accident. — Vendredi, vers 9 heures du soir, M. J. Tarel, cabaretier rue de Renaix, a fait un faux pas en enjambant le trottoir de la rue du Tilleul et s'est fracturé la cheville droite.

Il a reçu les soins de M. le docteur Dewyn.

A partir du 1er janvier, les lecteurs de Tourcoing pourront s'adresser à notre bureau, 42, rue des Poutrains, pour tout ce qui concerne les fournitures de bureau, commandes d'imprimés, circulaires, avis de naissance, de mariage et de décès.

Nous rappelons que les lettres mortuaires et d'obits donnent droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—**AVIS GRATUIT**
dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

La majorité opportuno-radicale du Conseil municipal de Lille vient de jouer un bon tour aux électeurs et aux contribuables. Au cours de la discussion du budget, et malgré la protestation de M. Dalbertanson, elle a voté le huis-clos quand il s'est agi du chapitre des dépenses. On ignore ce que cache cette manœuvre et ce que la discussion publique aurait révélé.

Les électeurs et les contribuables de Lille ne le sauront sans doute jamais.

S'ils avaient eu la prévoyance d'envoyer siéger, au conseil municipal, un ou deux journalistes conservateurs, en même temps que des journalistes radicaux-opportunistes de telles cachoteries ne seraient pas possibles. Ils feraient bien de s'en souvenir à la prochaine élection.

N'importe, si une majorité de droite s'avisait d'en prendre aussi à l'aise avec le contrôle public, quels cris, grands dieux, et quels hurlements dans le camp adverse !

L'incendie de la rue J.-J.-Rousseau, à Lille — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure du matin, un incendie d'une extrême violence s'est déclaré dans les ateliers de la maison Vanheule aîné et Cie, fabricants de meubles et de sièges, rue J.-J. Rousseau, 27. Ces ateliers sont situés dans un énorme pâté de constructions entre les rues J.-J.-Rousseau et Doudin; ils comprennent deux corps de bâtiment de cinq étages chacun, affectés l'un à l'ébénisterie et au débitage des bois, l'autre au vernissage et à la tapisserie.

C'est dans l'atelier d'ébénisterie que les flammes ont pris naissance quelques minutes avant une heure du matin. L'alarme a été aussitôt donnée et le guetteur de la tour Ste-Catherine a prévenu aussitôt les pompiers du poste central. Bientôt ceux-ci sont arrivés, suivis de près par les hommes de tous les postes de la ville.

Mais, les flammes trouvant dans les bois de tout genre qui emplissaient les cinq étages de l'atelier un aliment tout préparé avaient pris rapidement un développement considérable : les vitres volaient en éclats, les flammes jaillissaient des toitures, répandant sur tout le quartier des torrents d'étincelles et jetant jusqu'à la gare leurs sinistres lueurs.

Les maisons voisines furent un instant sérieusement menacées, et le fléau dévastateur gagna même les dépendances de la fabrique de chocolat de M. Wattrelot-Delespaul. De même, les autres ateliers de M. Vanheule aîné, affectés au vernissage et qui contenaient, outre les bidons de vernis et des balles d'étoupes, plusieurs pipes d'alcool, furent bientôt atteints par le feu, et l'incendie menaçait de prendre de terribles proportions.

Mais, bientôt, grâce aux torrents d'eau que déversaient les pompes placées rues Doudin et Jean-Jacques Rousseau, cette partie des bâtiments fut hors de danger et on put songer à préserver les autres dépendances de la fabrique Vanheule. La pompe à vapeur, installée dans la rue Jean-Jacques-Rousseau, déversa sur les piles de bois entassées dans la cour des flots d'eau, et on n'eut plus à craindre de nouveaux dégâts.

Les pompiers continuèrent leur travail et bientôt le foyer de l'incendie diminua de violence; l'un des corps de bâtiments de l'usine Vanheule n'en est pas moins complètement détruit. Il n'en reste que les quatre murs, affreusement lézardés et noircis, prêts à s'abattre au premier coup de pioche. Les pompiers ont d'ailleurs travaillé presque jusqu'au jour, noyant les bois et les débris de tout genre.

Les dégâts sont considérables, ils sont couverts par une assurance.

Les pompiers, sous la direction de M. le commandant Druez et des capitaines Herland, Vermont, Deperne et Contamine, ont fait merveille, ayant contre eux le manque de matériel et de bouches d'eau. Un détachement du 16e bataillon de chasseurs à pied assurait, de concert avec la police sous les ordres de M. l'inspecteur Colette, le service d'ordre.

MES ÉTRENNES

Les bonbons donnent la colique,
Les diamants coutent un prix fou;
Le Congo nous rend magnifique !
Je vais en acheter. — Et vous ?...

16224d *Savonnerie du Congo, Roubaix-Paris.*

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — Le *Journal officiel* publie une liste de médailles d'honneur accordées par M. le ministre du commerce et de l'industrie aux anciens ouvriers.

Dans notre région, des médailles de vermeil sont accordées à MM. F. Gourmont, blanchisseur dans la maison Wartelle-Boniface, à Herrin; A. Lefebvre, cordier dans la maison Walle, à Wambrechies.

Des médailles d'argent sont attribuées à MM. Bertinchamp, aux mines de Douchy ; Cambier, compositeur de la maison Danel, à Lille ; Desplanques, de la maison Crespel et Descamps, à Lille ; Dussart, de la maison Scoufiaire, à Cannaing ; Fauveaux, de la maison Delval, à Douai ; François, de la maison Mourin, à Cannaing ; Leggette, mécanicien de la maison Babonnaux, à Valenciennes ; Lesaffre, blanchisseur dans la maison Mahieu, à Armentières ; Liégeois, boulonnier dans la maison Dervaux, à Vieux-Condé ; Mousquet, brossier dans la maison Landouzy, à Lille ; Pelée, chainier dans la maison Turbot, à Raismes ; Pénigaud, chaudronnier dans les anciens établissement Cail, à Denain ; Surrans, boulonnier dans la maison Dervaux-Ibled, à Vieux Condé.

Truffier, clisseur dans la maison Chartier, à Douai; Vinck, à la verrerie de Sars-Poteries; Wagon, de la maison Caudrelier, à Roost-Warendin; Wilpart, chevilleur dans la maison Ve Crespel et fils, à Lille; Zéringer, ouvrier mécanicien typographe dans la maison Verly, Dubar et Cie, à Lille; Masson, ouvrier plafonneur dans la maison Mortreux et Bellin, à Douai; Boucher, ouvrier dans la maison Luglien, Leroy et Cie, filateurs à Cercamp-lès-Frévent; Delattre, peintre, dans la maison Lepetit, à Boulogne-sur-Mer; Dupont, mécanicien dans la maison Leclercq, à St-Omer; Duriez, tanneur dans la maison Bar-Buissart, à Annezin-lès-Béthune; Grenez, ouvrier pipier dans la maison Billiet, à Fruges; Lamiaux-Rocq, ouvrier vannier dans la maison Lalande-Saison, à Aire-sur-la-Lys; Leblon, employé dans la maison Lebeau et Cie, à Boulogne-sur-Mer; Lheureux, ouvrier dans la maison Leclercq-Outrebon, tanneur-corroyeur, à Béthune.

Des médailles de bronze sont accordées à MM. Manuel, ouvrier distillateur dans la maison Bodé et Laloy, à Quesnoy-sur-Deûle ; Comerre et Bailleul, employé dans la maison Cassé et Fils, à Fives ; Lotigié, employé dans la maison Hassebroucq frères à Comines ; Debaillon et Vincent, ouvriers de la maison Poure, O'Kelly et Ce, à Boulogne-sur-Mer ; Robillard, tailleur dans la maison Simone-Vallage, à Béthune.

NORD

Maubeuge. — Nous avons parlé succinctement d'un terrible accident de chemin de fer qui s'est produit en gare de cette ville. Nous recevons aujourd'hui des détails complémentaires. Vers 3 h. le train express de Paris vers Bruxelles a pris en écharpe le train ordinaire de Valenciennes à Charleroi qui se trouvait sur la voie, ayant subi un retard de 15 minutes.

Le choc a été terrible. Neuf voyageurs ont été blessés, et avec eux le chef du train express, un garde et sept autres voyageurs.

C'est Mme Brogneaux, la jeune femme du directeur de la fabrique de fer de Charleroi, qui a été plus grièvement blessée; elle occupait la dernière voiture avant le fourgon ; les cloisons du compartiment en sont resserrées et elle a en les jambes brisées et des lésions internes qui ont provoqué des crachements de sang. Son enfant, un petit garçon de 2 ans, qui était assis à côté d'elle, n'a pas eu la moindre égratignure. Quatre blessés ont passé la nuit au buffet de la gare.

Cet accident est d'autant plus terriflant qu'il s'en produit rarement sur cette ligne importante. On ne sait pas encore exactement, du reste, comment cette catastrophe s'est produite.

Dunkerque. — *Abordage.* — Un abordage a eu lieu vendredi matin, au large du port de Calais, entre les goëlettes anglaises *Eléonor-Jame* et *Betsey*, allant de Stettin à Dunkerque avec mélasse.

La goëlette *Betsey* a été assez gravement endommagée, ses parois du côté tribord ont été defoncées depuis les haubans de misaine jusqu'au bassin.

En outre, ses vergues d'hune et de misaine ont été brisées.

Quant à l'abordeur l'*Eléonor-Jame*, il n'a reçu aucune avarie. Les deux navires ont continué leur route après cet abordage et sont entrés au port de Dunkerque vendredi soir.

—Jeudi, après-midi, le trois mâts français *Montana*, de la maison A. D. Bordes et fils de Bordeaux, se trouvant amarré dans le bassin Freycinet, et étant à peu près déchargé a chaviré soudainement contre le quai. On embarqua immédiatement lest à bord et aussitôt le navire se redressa. Il ne s'est fait aucune avarie.

Petite Synthe. — Un vol a été commis dans la maison habitée par M. Witse, vicaire.

Un inconnu s'est introduit dans l'immeuble pendant la nuit et a dérobé une somme de 380 francs, plus des titres au porteur et nominatifs, du vin, des draps de lit, etc.

On recherche le coupable.

BELGIQUE

Les élections de Mouscron. — Décidément les élections de Mouscron vont devenir légendaires.

Après les tripotages du 16 octobre, et les nombreuses erreurs relevées dans l'élection récente et le ballotage, la députation permanente, à son tour, s'est trompée ce qui a nécessité, de la part du gouverneur de la Flandre Occidentale, un recours au roi.

A l'élection du 11 décembre, le bureau électoral principal avait proclamé deux élus et ordonné un ballottage entre les 10 autres candidats. Mais une erreur de plume (un 0 pris pour un 6) vint annuler l'élection de M. Den Reep. La députation permanedte se hâta, après examen, de déclarer valablement élu un candidat au lieu de deux.

Cette résolution, forcément hâtive, ne fut prise que *tous droits réservés*, par le motif qu'on se trouvait encore dans les délais donnés pour les réclamations.

Cette décision fut signifiée immédiatement, par le gouverneur, à l'administration communale de Mouscron.

Mais, à peine la séance du conseil levée, deux membres de la députation signalèrent, par télégramme, au gouverneur, une erreur. Un bulletin, ne portant l'expression d'aucun suffrage pour la première série de mandats à conférer, n'avait pas été décompté avec les bulletins nuls. Si ce bulletin eut été décompté, la majorité absolue baissait d'une voix et quatre candidats catholiques eussent été élus. Il était trop tard pour modifier une résolution déjà signifiée.

L'allégation fut vérifiée et reconnue exacte, et le gouverneur prit son recours au roi, afin qu'il fut statué par le gouvernement, conformément au droit et à la justice.

Si le gouvernement décide que les quatre candidats passent au premier tour, un nouveau ballottage est nécessaire entre les six autres candidats.

Voilà comment les Mouceronnois sont toujours dans l'attente.

Souhaitons que l'année 1888 leur donne enfin les édiles, que l'année 1887, après trois élections successives, n'a pu leur fournir.

Gand. — Dans un remarquable discours prononcé à l'Assemblée des catholiques flamands, M. Verspeyen, rédacteur en chef du *Bien Public* de Gand, après avoir dépeint la grandeur du sacerdoce, et décrit l'admirable règne de Léon XIII, le restaurateur de l'apologétique chrétienne, nous montre les œuvres de ce grand Pape dans l'ordre économique et son influence dans le concert européen:

« Dans l'ordre économique, le Vicaire de Jésus-Christ n'est-il pas le définiteur autorisé de cette sage et chrétienne pondération qui fixe au capital et au travail des règles sûres et qui empêche des forces harmoniques de se contrarier par un mutuel antagonisme ?

» Que si vous voulez monter plus haut encore et considérer les relations délicates de l'Eglise et de l'Etat, Léon XIII ne nous apparaît-il pas comme l'affirmateur de tous les principes essentiels et le judicieux promoteur de toutes les concessions possibles.

» Les faits, encore une fois, ne parlent-ils pas assez haut ?

» Nous avons connu une époque où les adversaires du catholicisme considéraient la rupture éclatante des relations diplomatiques avec le Saint-Siège comme le meilleur moyen d'amoindrir le prestige de la Papauté.

» Que les temps sont changés !

» Aujourd'hui, il n'est point de puissance, douée de quelque intelligence des événements qui ne croirait, en rompant avec le Saint Siège, s'amoindrir elle-même et s'exclure virtuellement du mouvement politique européen ! (*Sensation*)

» Pourquoi donc voyons-nous, autour du Vatican, cette affluence significative de dons princiers et de missions extraordinaires !

» Ah ! c'est que la doctrine du Pape, la parole du Pape, l'influence du Pape est au fond de toutes les questions qui remuent aujourd'hui le monde ! D'autres potentats disposent de la force matérielle ; il est et il demeure, lui, jusque dans les entraves qui enchaînent sa pleine indépendance, l'incarnation suprême de cette force morale sans laquelle l'autorité déchoit dans le despotisme et la liberté dans l'anarchie. (*Très-bien.*)

» Aussi voyez : ce ne sont pas seulement les monarchies catholiques comme l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Bavière qui s'associent avec éclat à la célébration du Jubilé sacerdotal de Léon XIII. Les Empires protestants ou schismatiques prennent part aux magnifiques démonstrations qui se succèdent à Rome et nous avons vu, ces jours derniers, un envoyé de l'Empereur Guillaume d'Allemagne, monter l'escalier du Vatican, précédant de quelques heures, le duc de Norfolk, le premier pair d'Angleterre, qui venait apporter au Pape les hommages et les félicitations de S. M. la Reine Victoria. A travers l'Océan, le Nouveau-Monde s'unit à l'allégresse de la vieille Europe.

» Le président des Etats-Unis salue la Majesté pontificale et les Républiques espagnoles de l'Amérique du Sud rivalisent dans l'expression respectueusement enthousiaste, de leur attachement et de leur foi. Que dis-je, Messieurs ? La gloire de notre vénérable Jubilaire rayonne jusque parmi les nations infidèles et amène au pied du Trône pontifical les envoyés du Sultan de Turquie, du Shah de Perse, de l'Empereur de la Chine, etc. A ce cortège de toutes les souverainetés, empressées d'honorer Léon XIII, il ne manque en vérité que la malheureuse Maison de Savoie, dont les félicitations seraient une amère ironie et les présents une suprême injure, aussi longtemps qu'ils n'auraient pas été précédés d'une nécessaire restitution. »

Un crime mystérieux à Bruxelles. — Un crime mystérieux a été commis à Bruxelles.

Une dame, habitant la rue de l'Empereur, à Bruxelles, a été assassinée dans son domicile par un individu inconnu qui a pu s'échapper en sautant au travers d'un toit vitré.

La victime porte deux blessures. Elle a reçu un coup qui l'a traversée de part en part.

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers deblé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.29 c. Pain de deuxième qualité, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 31,6c. Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.33 c. Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur première qualité, le pain de 125 grammes est taxé à 0,4.375; les deux pains, à 8.750; les quatre pains, à 17.500; les huit pains, à 35 c. Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 28 déc. 1887.

Le Maire de Roubaix, P. DESTOMBES, adjoint.

ETAT-CIVIL. ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 31 décembre.* — Albert Lepert, rue des Parvenus, 23. — Alfred Sobrie, rue Saint-Louis, 3. — Marie Louvet, rue de l'Espérance, 51. — Alphonse Meurisse, rue de Lannoy, 276. — Marie Cachoir, rue Philippe-le-Bon, 8. — Gustave Acquart, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 10. — Théodule Vandemeulebronucke, rue de la Balance, 10. — Théodore Vanovermeer, rue Milton, 3. — Marie Moerman, rue de Rohan, cour Lehoucq, 1. — Louis Delaplace, rue de l'Hommelet, fort Mulier, 44. — Arthur Decottignies, rue Bernard, 35. — Adelina Vandendaele, rue de l'Ouest, cour Bebaert, 103. — *Mariages du 31 décembre.* — Louis Delannoy, 31 ans, tisserand, rue Decrème, cour Roussel, 36, et Catherine Rottier, 29 ans, rattacheur, rue Saint-André, 32. — Cyrille Caucheteux, 27 ans, apprêteur, rue de l'Epeule, cour Vincent, 2, et Augusta Deryckx, 26 ans, cannetière, rue de l'Epeule, 135. — Charles Safere, 27 ans, tisserand, rue d'Alma, 217, et Léonie Lagache, 19 ans, tisserande, rue Jacquart, cour Masurel, 29. — Ferdinand Pierard, 38 ans, domestique, rue Nain, 8, et Caroline Deracinois, 23 ans, soigneuse, rue de Soubise, 17, cour Saint-Jean. — Louis Bataille, 26 ans, rattacheur, rue de Wagram, 2, et Eugenie Vansautberghe, 18 ans, tisserande, rue Turgot, cour Dupont, 4. — Adolphe Vandendungen, 18 ans, apprêteur, rue des Fossés, 50, et Palmyre Desmettre, 20 ans, soigneuse, rue des Fleurs, cour Desrousseaux. — Michel Colasse, 24 ans, teinturier, à Tournai, et Adèle Vanderzypen, 18 ans, soigneuse, rue de la Balance, cour Tenain. — *Déclarations de décès du 31 décembre.* — Flavie Bayart, 82 ans, propriétaire, rue de Lannoy, 165. — Emile Jourez, 3 mois, rue des Sept-Ponts. — Alexix Brisoux, 75 ans, rentier, rue du Bois, 26. — Benjamin Bienfait, 70 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Jules Jourdon, 40 ans, contre-maître de filature, boulevard d'Halluin, maison Florine.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 31 décembre.* — Valentine Nuyttens, rue de la Tossée. — Denis Thomas, rue de Lille. — Jean Debliquer, rue du Bois. — Louis Rosse, rue de Paris. — Clémentine Frenoy, rue de la Blanche-Porte. — Augustin Vanneste, rue Aubert. — Fernand Duforest, rue de la Station. — Florine Parsy, rue de Menin. — Henri Dumortier, rue Dhaluin. — *Déclarations de décès du 31 décembre* — Cécile Delberghe, 2 ans 8 mois, rue Saint-Roch. — Hortense Bodin, 65 ans, sans profession, rue de Lille. — Aurélie Bouckenooghe, 60 ans, sans profession, rue des Piats.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 23 au 30 décembre.* — Marguerite Dai, le Blaton. — *Déclarations de décès du 23 au 30 décembre.* — Aimée Lefebvre, 33 ans, épicière, la Vallée.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 24 au 31 décembre.* — Ernest Catry, au chemin des Vaches.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-SCRÉPEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle-Virginie SCRÉPEL, veuve de M. Adolphe PROUVOST, pieusement décédée à Roubaix, le 31 décembre 1887, à l'âge de 61 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 3 janvier 1888, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 4 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse-aux-Chênes, 40.

Les amis et connaissances de la famille FRASEZ-BAYART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Flavie-Marie-Joseph BAYART, veuve de M. Pierre-François-Désiré FRASEZ, née à Roubaix, le 10 février 1805, décédée subitement le 30 décembre 1887, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 2 janvier 1888, à 8 heures 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 3 dudit mois, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 165.

Les amis et connaissances de la famille ÉVRARD-MARTEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Eugène-Joseph ÉVRARD, élève au Grand Séminaire de Cambrai, clerc tonsuré, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1888, dans sa 23e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 3 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le lundi 2, à 4 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, au presbytère de Notre-Dame.

Les amis et connaissances de la famille FICQUET-DESMETTRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle DESMETTRE, décédée à Sailly, le 1er janvier 1888, dans sa 32e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 4 courant, à 9 heures 1/4 en l'église de Sailly. — L'assemblée à la maison mortuaire, sur la Place, à 9 heures.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 3 janvier 1888, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur François THIEFFRY, époux de Dame Virginie GILSON, décédé à Roubaix, le 13 novembre 1887, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église d'Hem, le mardi 3 janvier 1888, à 10 heures, pour le repos des ames : de Dame Apolline-Désirée BOUILLET, épouse de Monsieur Henri TENEUL, décédée à Hem, le 5 janvier 1884, dans sa 51e année, et de Mademoiselle Julie-Sophie TENEUL, décédée à Hem, le 16 mai 1885, à l'âge de 21 ans, administrées des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Mme LIMOUZIN

Mme Limouzin faisait hier opposition au jugement de la 8e chambre, qui l'avait condamnée par défaut, il y a quelques jours, à deux mois de prison pour abus de confiance au préjudice d'un agent d'affaires des Batignolles, M. Labbé.

Les débats contradictoires ayant démontré manifestement qu'une partie des réclamations du plaignant n'était pas fondée, le tribunal a pensé que le doute était permis relativement à la légitimité du reste de la demande, et, comme le doute doit toujours s'interpréter, en faveur du prévenu, il a purement et simplement acquitté Mme Limouzin.

VARIÉTÉS

Les avaleurs d'animaux vivants

Nous avons raconté l'histoire extraordinaire de cette jeune fille qui, depuis longtemps malade, a un beau jour rendu par la bouche une petite tortue grande comme une pièce de deux francs, et est morte quelques jours après.

Cette histoire extraordinaire est, en quelque sorte, la réédition de plusieurs vieilles légendes d'après lesquelles des personnes auraient gardé dans leur estomac, pendant un certain temps des grenouilles, des lézards